

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 12 septembre 2024.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Isabelle INGLIN, Estèphe QUILLET, Benoit MORELLET, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Absents excusés : Christian HOMMAND donne pouvoir à Benoit MORELLET,  
Philippe DUFRESNE donne pouvoir à Guillaume VOELTZEL  
Xavier LEMETAIS,

Secrétaire de séance : Benoit MORELLET

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2024,**

Le procès-verbal du 18 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2. Point sur le choix de l'architecte,**

Courant juillet, huit architectes sont venus en mairie afin de répondre à l'appel d'offre concernant le projet de réhabilitation des bâtiments communaux, sept d'entre eux ont répondu à l'offre.

Le mercredi 4 septembre, M. ROUSSELIN a restitué son analyse des plis, chaque membre du conseil municipal en a reçu un exemplaire par mail en amont de la réunion afin d'en prendre connaissance.

Les montants des offres varient de 110 000€ à 138 000€.

Suite à l'analyse des offres réalisée suivant les critères du règlement de consultation, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par la SARL Factum Scenarii, bien que plus cher de 1 150€ par rapport au deuxième du classement. Or ses missions ont l'air de mieux s'adapter au projet, ses réalisations sont convaincantes,

le cabinet CICLOP a déjà travaillé avec eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à a SARL Factum Scenarii.  
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1

### **3. Délibération d'approbation du rapport de la CLECT,**

Il est rappelé au conseil municipal la définition de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour l'EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétences.

Le dossier, envoyé par la Communauté de Communes du Vexin Normand concernant le rapport définitif de la CLECT concernant le transfert du RPE (relais petite enfance) de Gisors à la CDCVN, a été transmis aux membres du conseil municipal en amont de la réunion afin d'en prendre connaissance. Il est rappelé au conseil municipal que ce transfert de compétences n'aura aucune incidence pour la commune sur l'attribution de compensation reçue mensuellement (306,84€) de la CDCVN. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le rapport définitif de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport définitif de la CLECT.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

### **4. Délibération pour la régularisation d'une créance éteinte,**

Mme MAILLE Jocelyne, secrétaire de mairie, a reçu un acompte de 150€ sur le salaire d'août 2015, la somme n'a pas été déduite sur les autres bulletins de salaire. Cela apparait en anomalie sur Hélios, pour régulariser la situation, il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer afin de mandater la somme de 150€ au compte 6542-créances éteintes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le mandatement au compte 6542-créances éteintes de 150€.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

## **5. Prévoyance maintien de salaire obligatoire au 01/01/2025,**

Il est expliqué aux membres du conseil municipal qu'au 01/01/2025, tous les employeurs publics ont l'obligation de mettre en place une participation financière au titre de la prévoyance maintien de salaire pour les agents adhérant au contrat. Le coût pour la commune serait de 14€/mensuel maximum.

Le conseil municipal se pose la question de savoir si les agents ont choisi leur mutuelle ?  
Un mail avec des informations complémentaires leur sera envoyé avant la fin de semaine.

## **6. Questions diverses :**

*-Retour sur l'évènement Ville à Joie du 14 septembre :*

Il est à noter que certains producteurs locaux ont décliné cette animation, certains relèvent le manque d'intervenants. Globalement le bilan de cette animation est très positif, environ 90 personnes principalement des familles de la commune sont venues. Le foodtruck Pizzas Di Lucas a vendu une soixantaine de pizzas. La responsable de la tournée Ville à Joie a eu de bon retour de cet évènement par les participants.

-Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de remerciement reçu par la Gym Séniors pour la subvention.

-Monsieur le Maire fait part au conseil de la cessation d'activité de Phil Paysage fin septembre. Des devis vont être demandés à différentes entreprises d'espaces verts pour reprendre le contrat.

-Il est évoqué le problème de stationnement à la sortie de Gamaches, route de Villers, L'entretien aux abords du hangar au 20 route de Villers a été fait après réception d'une lettre recommandée de la mairie.

*-Point sur Fête de la Voie Verte : dimanche 29 septembre 2024 :*

Après la victoire de l'équipe de Gamaches en Vexin en 2023, la coupe est remise en jeu, avec la création d'une nouvelle équipe. Un recrutement sera fait auprès des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.